

du Pacifique pour l'engager à établir les améliorations nécessaires pour diriger ce commerce vers le port de Boston? Si la différence dans le prix du transport est aussi considérable que le prétend l'honorable député de Hamilton, cela est très important pour les expéditeurs du pays, vu que cela crée la concurrence entre les ports de Portland, de Boston et de Montréal.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique est très intéressée au succès de ce commerce, et si j'ai bien compris le vétérinaire inspecteur en chef, il dit que la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pousse les travaux avec toute l'activité possible.

M. FOSTER : Je crois qu'il faut qu'on nous explique pourquoi ce crédit considérable est demandé dans les estimations supplémentaires. Je remarque que l'économie qui paraissait dans les estimations principales, \$70,000 étant demandés contre \$95,000 l'année précédente, a disparu dans cette estimation. Le compte s'établit maintenant comme suit : \$95,629 pour 1895-96, contre \$107,100 demandés pour 1896-97.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Je donnerai les informations très succinctement. D'abord, l'hiver dernier, le docteur McEachren a été nommé par l'ex-ministre, vétérinaire inspecteur en chef pour toute la Confédération.

L'honorable député ignore peut-être, mais beaucoup de membres de cette Chambre savent que depuis un grand nombre d'années, presque depuis l'adoption d'une quarantaine au Canada, le Dr McEachren a été l'inspecteur vétérinaire pour la province de Québec et les provinces maritimes. L'hiver dernier, l'ex-ministre de l'Agriculture avait pris des mesures pour augmenter ses devoirs et son salaire ; et par un arrêté du conseil, en date du 9 mai dernier, je crois, M. McEachren a été définitivement nommé inspecteur vétérinaire pour tout le Canada, avec une augmentation de salaire de \$1,000 par année. Il en résulte que cette année, nous avons à pourvoir à cette augmentation. L'ex-ministre avait aussi consenti à accorder à M. McEachren un clavigraphiste, avec un salaire de \$600, faisant en tout une augmentation de \$1,600.

Dans le budget principal, nous avons un item concernant la maladie des animaux de Picton, et dans le budget actuel, nous demandons \$1,000 pour payer les animaux abattus par suite de cette maladie. L'honorable député ignore peut-être que dans la Nouvelle-Ecosse, sévit une maladie d'une nature assez mystérieuse qui est sous la surveillance de l'inspecteur vétérinaire depuis un assez bon nombre d'années. On a cru qu'en adoptant des mesures plus énergiques, cette maladie pourrait disparaître, et en conséquence, des instructions ont été données pour en abattre un plus grand nombre que d'habitude.

M. McMULLEN : Quelle est cette maladie ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Personne ne le sait. Jusqu'à présent, elle a déjoué tous les efforts de la science vétérinaire, mais elle rend les animaux impropres à l'alimentation. Bien qu'elle n'ait pas entièrement disparu, cette maladie est circonscrite et on ne la laisse pas se propager. On avait aussi omis du budget principal \$4,100, qui sont la part payée à la police à cheval

M. SPROULE.

pour les services qu'elle rend dans les territoires, en surveillant cette frontière dont l'honorable député d'Assiniboia-ouest (M. Davin) nous a parlé. Il y a aussi une nouvelle station de quarantaine à Victoria C.-A., pour laquelle il est dû \$380 de loyer par année, en vertu d'un contrat signé par l'ancien ministre ; et je suis informé qu'on a pris possession du terrain avant mon arrivée au ministère.

Durant la présente saison, le choléra a passablement sévi dans l'Ontario sur l'espèce porcine et conformément aux règlements de la quarantaine, certaines sommes ont été payées pour les animaux abattus atteints de cette maladie.

M. FOSTER : Quelle proportion payez-vous ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Parlant de mémoire, je crois que nous payons un tiers de la valeur de l'animal, quand il est réellement atteint, et les deux tiers, quand il est abattu parce qu'on le croit atteint.

M. FOSTER : Après avoir été abattus sont-ils absolument hors d'usage ? Ne peut-on pas les vendre ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Non. Il n'est pas permis de les vendre pour l'alimentation. Quant à la nécessité de ces \$1,500, je puis dire que j'aurai probablement à demander d'autres crédits encore, car jusqu'à présent, le ministère a déjà reçu des comptes de ce chef pour une somme de \$3,400.

M. FOSTER : Cette maladie est-elle très répandue ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Elle paraît être très intermittente. Des fois elle paraît parfaitement enrayée, et quelque temps après, elle éclate de nouveau. Durant la saison, plusieurs cas se sont déclarés dans la province de l'Ontario, et un assez grand nombre d'animaux ont été abattus. Les fonctionnaires vétérinaires font de leur mieux pour empêcher la contagion de se répandre. Dans ce but, nous aurons probablement à isoler certains districts.

M. SPROULE : Tous les cas constatés viennent-ils des comtés d'Essex et de Kent ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Non, pas du tout. Il y en a eu dans les environs de Toronto, et quelques cas ont été découverts jusque sur le marché de Toronto.

M. SPROULE : Je crois que les cochons atteints découverts à Toronto venaient de l'ouest et avaient été achetés par un particulier de Toronto-ouest.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Je crois que oui, bien que je puisse me tromper. Il y a aussi une augmentation de \$1,000 qui a été nécessitée par l'inspection des chevaux exportés en Angleterre. Je crois que certains chevaux expédiés dans ce pays ont été soupçonnés d'être atteints de la morve, et que cette maladie a même été constatée chez un ou deux. Il fut en conséquence décidé d'inspecter toutes les expéditions de chevaux pour l'Angleterre, afin de constater que la terrible maladie n'existait chez aucun.